

# À tous les Cols blancs de Ville Mont-Royal

Le mercredi 3 juillet, l'arbitre Diane Sabourin a rendu une décision préliminaire à la suite du dépôt par votre Syndicat d'une requête d'urgence visant à bloquer les horaires de fin de semaine à la bibliothèque durant la période d'été 2013.

Dans sa décision préliminaire, M<sup>e</sup> Sabourin considère que Ville Mont-Royal doit respecter l'horaire prévu dans les dispositions de la convention collective pour toute la durée de l'été 2013. En conséquence, en tant que salariés membres du Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal, vous aurez droit à vos fins de semaine de congé.

Par ailleurs, nous voulons répondre à Ville Mont-Royal qui, dans un avis diffusé auprès de ses citoyens le 4 juillet 2013, laisse entendre que la bibliothèque sera fermée les fins de semaine de l'été 2013 à cause de l'impossibilité d'en arriver à une entente avec le Syndi-

cat. Or, cette affirmation est erronée.

En effet, si les portes de la bibliothèque demeurent fermées, c'est à la suite de la décision de l'arbitre. La tentative patronale de rejeter le blâme sur les salariés et leur Syndicat est d'autant plus inacceptable que cet affrontement résulte de l'entêtement de Ville Mont-Royal à imposer des horaires qui ne respectent pas les stipulations de la convention collective.

Nous vous remercions pour votre mobilisation et votre solidarité durant ce litige que le SFMM (SCFP) a remporté en votre nom !

Vos représentantes et représentants syndicaux vous souhaitent une excellente saison estivale !

Dominic Charland  
Vice-président au SFMM (SCFP)